



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Le Gouvernement de la République a suivi avec une attention soutenue l'examen de la motion de défiance déposée à l'Assemblée Nationale contre un de ses membres, en l'occurrence le Ministre de l'Economie Nationale, **Monsieur Jean-Marie Kalumba Yuma**, ainsi que le résultat du vote qui s'en est suivi, conformément aux dispositions des articles 146 et 147 de la Constitution, d'une part, et de l'article 214 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, d'autre part.

Le Gouvernement de la République, qui est l'émanation des élus directs du Peuple Congolais au sein de l'Assemblée Nationale, respecte l'exercice démocratique qui s'est déroulé ce mercredi 30 mars 2022 au sein de la Chambre basse du Parlement et réaffirme son attachement à toutes les valeurs démocratiques inscrites dans la Constitution, prônées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, et largement partagées au sein de l'Union Sacrée pour la Nation, notre famille politique majoritaire au Parlement, qui vient ainsi de donner un exemple mémorable de démocratie.

Tirant les conséquences de cette décision parlementaire, le Gouvernement rassure que toutes les formalités administratives d'usage sont en cours, afin de faciliter le dénouement de la procédure ayant ainsi visé, de manière individuelle, un de ses membres.

Le Gouvernement de la République reste attaché au contrôle parlementaire pour renforcer son action et poursuivra, sur ce point comme sur d'autres, sa collaboration étroite avec les deux Chambres du Parlement, jusqu'à exécution parfaite de son Programme, unanimement approuvé, le 26 avril 2021, par l'Assemblée Nationale.

Fait à Kinshasa, le 31 mars 2022

Patrick MUYAYA KATEMBWE

Ministre de la Communication et Médias

Porte-parole du Gouvernement

